



Arras, le 18 décembre 2018

Élection municipale complémentaire dans la commune de Sempy (Arrondissement de Montreuil-sur-Mer)

Les électeurs de la commune de Sempy sont convoqués le **dimanche 27 janvier 2019** et, en cas de second tour, le **dimanche 3 février 2019**, en vue d'élire quatre conseillers municipaux.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer (Bureau de la Réglementation, des Libertés et de la Sécurité Publiques) **du jeudi 3 janvier au jeudi 10 janvier 2019, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.**